



Résumé

Qui a le droit de migrer en Europe ?

NATHALIE JOYEUX ET CAROLINE SERGENT, 2022

▪ Si le migrant vient d'un pays de l'Union européenne

Les citoyens des États européens peuvent circuler librement au sein de l'Union européenne. Si la personne souhaite rester plus de trois mois dans un pays, il ne faut pas être une charge pour le pays qui l'accueille, c'est-à-dire qu'il faut pouvoir subvenir à ses besoins et il faut aussi respecter les règles de ce pays.

▪ Si le migrant vient d'un pays qui n'est pas dans l'Union européenne

Il existe quatre raisons pour avoir le droit de séjourner dans un pays de l'Union Européenne :

1. *La demande de protection*

Le migrant est en danger dans son pays qui ne le protège pas à cause de :

- La guerre
- Sa religion
- Son origine
- Ses idées politiques

Il fuit son pays et devient alors demandeur d'asile. Il peut obtenir la protection d'un pays de l'Union Européenne.

Cette protection peut être temporaire ou définitive.

C'est le cas par exemple des Ukrainiens qui fuient la guerre en 2022.

2. *La migration pour les études*

Un étudiant étranger à l'Union européenne vient y faire ses études.

Cette migration peut durer quelques mois ou plusieurs années. Parfois, ces étudiants s'installent durablement dans ce pays ou au contraire repartent dans leur pays.

3. *La migration pour le travail*

Une personne étrangère à l'Union européenne vient travailler dans un pays de l'Union Européenne. Cette migration peut durer quelques mois ou plusieurs années. Parfois ces travail-

leurs restent dans ce pays ou repartent dans leur pays.

4. *La migration familiale*

Un migrant qui a obtenu un titre de séjour dans l'Union Européenne soit parce qu'il était en danger, parce qu'il était étudiant ou encore parce qu'il migrait pour le travail, peut demander à faire venir sa famille qui obtiendra à son tour un titre de séjour. On appelle ça le rapprochement familial.

Au fond, les raisons pour lesquelles les personnes migrent sont très différentes. Il peut s'agir de migrations forcées, de migrations familiales ou de migrations dites volontaires, etc. Mais ces migrations sont aussi de durées différentes, plusieurs années voire à vie ou au contraire quelques mois.

Cofinancé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation de la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.